

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 27 juin 2013

N° BS juin 2013 10

Objet :

COUP DE POUSSE "RENOVEZ VOS TERRASSES ET CALADES EN PIERRES SECHES"

En deux mille treize, le vingt-sept juin, à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 38 Nombre de voix présentes et représentées : 20 Nombre de suffrages exprimés : 20 VOTES : Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Date de convocation : 19 juin 2013	<u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u> <u>Transmis par ACTE le :</u> 5/07/13 AR N° : 007-250702388- 2130627 BS_08_10-DE-1-1
--	---

Présents : Dominique ALLIX, Jean-Daniel BALAYN, André BASTIDE, Robert BRUGERE, Sabine BUIS, Lorraine CHENOT, Marie Chantal DE LEHELLE d'AFFROUX, Marie-Christine GIT, Raoul L'HERMINIER, Véronique ROUSSELLE.

Excusés représentés : Jacqueline CALIXTE, Christian MOYERSON, Marie-Françoise NEY, Simon PLENET,

Absents : Bernard BONIN, Pascal BONNETAIN, Franck BRECHON, Jacques CRAMMER, Jean Roger DURAND, Jean-Luc FLAUGERE, François JACQUART, Marie-Françoise LANOOTE, Georges MURILLON, Maxime NOUGIER, Marie-Claire PAQUELET-GARDES, Sébastien PRADIER, André ROUY, Michel TALAGRAND.

Le présent « coup de pousse » vise en l'attribution d'une aide en faveur de la réhabilitation de terrasses et murs en pierres sèches :

- support d'activités agricoles ;
- support d'interprétation, de découverte, ou d'activités touristiques ou culturelles ;
- support de dynamiques favorisant le lien social, la solidarité (mise en place de jardins partagés par exemple).

Ce « Coup de pousse » est ouvert :

- aux communes et communautés de communes du périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :
 - o propriétaires des terrasses à réhabiliter ;
 - o conventionnant avec des propriétaires fonciers en vue de constituer un projet répondant à l'objet du présent appel à partenariat.

- aux associations ou groupements, en lien avec les collectivités précitées, dans les mêmes conditions foncières.

Veillez trouver ci-dessous la liste des projets retenus dans le cadre de ce coup de pouce.

REHABILITATION DES MURS EN PIERRES SECHES						
N°	Commune	MO	Projet	Budget indicatif HT en €	Subvention Parc Lignes région RA (€)	Subvention Parc lignes Conseil général (€)
1	St Christol	Mairie de St Christol	Réhabilitation de brèches dans les murs sur la route des Dragonnades via un Chantier de Formation Restauration en pierre sèche d'une rampe d'accès à la passerelle sur le Talaron (prestation maçon)	6500	3250	
3	Creysseilles	mairie de Creysseilles	Réhabilitation de terrasses en pierres sèches dans le cadre de l'aménagement communal à proximité du nouveau éco-hameau	8400		4200
5	Sagnes et goudoulet	Commission de section du Goudoulet	Restauration de jardins clots en murs en pierres sèches (via formations) avec valorisation touristique et agricole sur le sentier entre Bourlatier et le Gerbier	40000	20000	
6	Désaignes	Office de Tourisme de Désaignes	Réhabilitation de murs à proximité de la cabane de vignes dans le cadre du projet "sentier vermeil"	7144	3572	
7	St Mélaney	Association Sentier des Lauzes	Remise en état de terrasses sur 3 à 4 niveaux pour mise en œuvre d'un jardin conservatoire de figuiers	8146		4073
8	Planzolles	Mairie de Planzolles	Réhabilitation de faysses pour valorisation de l'espace Terra Cabra et mise en valeur paysagère du village dans perspective de l'aménagement d'un espace communal	39036.88		19518

9	St Etienne de serres	Association BEED	Réhabilitation de murs en pierres sèches sur un site à enjeu ENS (Lézard ocelé) dans le cadre de l'éco_hameau	2500	1250	
10	Loubaresse	Mairie de Loubaresse	Aménagement du volcan de Loubaresse et rénovation de faisses	40000		20000
11	Thueyts	Syndicat Ardèche Clair	aménagement du site du Pont du diable	40000		20000
TOTAUX				191726.88	28072	67791

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide

- D'APPROUVER les projets présentés,
- D'APPROUVER les modalités de financements présentées,
- D'AUTORISER la Présidente à mettre en œuvre la délégation de paiement pour les actions dont la maîtrise d'ouvrage revient à un partenaire
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Jaujac, le 27 juin 2013,
Pour extrait conforme

La Présidente

L. Chenot
Lorraine CHENOT



